



## **DATES DES SÉANCES ORDINAIRES 2018 DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE**

### **AVIS PUBLIC**

#### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE PAR INTÉRIM QUE :**

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, tenue le 4 décembre 2017, le conseil a adopté, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires du conseil de la Ville qui auront lieu au cours de l'année 2018.

Ainsi, les séances ordinaires du conseil de la Ville de Rivière-Rouge auront lieu à Rivière-Rouge :

- le mardi 16 janvier 2018 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 6 février 2018 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 6 mars 2018 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 3 avril 2018 à **19 h** à la salle Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine
- le mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 à **19 h** à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 5 juin 2018 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 3 juillet 2018 à **19 h** à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 7 août 2018 à **19 h** à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 4 septembre 2018 à **19 h** à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 2 octobre 2018 à **19 h** à la salle Sainte-Véronique située au 1841, boulevard Fernand-Lafontaine
- le mardi 6 novembre 2018 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud
- le mardi 4 décembre 2018 immédiatement après la fin de la séance ordinaire du conseil d'agglomération fixée à 19 h à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud

Lorsqu'il y aura une séance extraordinaire du conseil d'agglomération qui est fixée à 19 h la même journée qu'une séance ordinaire du conseil de la Ville, la séance ordinaire du conseil de la Ville débutera immédiatement après la fin de cette séance extraordinaire du conseil d'agglomération.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 13<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2017**

**Lucie Bourque**  
Greffière par intérim